Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027 ET 2028
2E ANNÉE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal 2026-2027-2028 de la Municipalité de Saint-Gilbert a été déposé à mon bureau, sis au 110 rue Principale, le 14 septembre 2026;

QUE ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

QUE pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 de la municipalité de Saint-Gilbert, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que !'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si !'évaluateur n'effectue pas cette modification;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible sur le site Internet de la MRC de Portneuf ou au bureau municipal;

b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement 385 de la MRC de Portneuf, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) Être déposée à la MRC de Portneuf, sise au 185 route 138 à Cap-Santé ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à St-Gilbert, ce 15e jour du mois de septembre 2026.

Mylène Robitaille

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente avoir publié le présent avis public le 15 septembre 2026 aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 15 septembre 2026.

Mylène Robitaille

Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière